

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents ou représentés : **27**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **19/03/2018**

Date d'affichage : **22/03/2018**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 29 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADÉ - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI-

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADÉ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune », le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2017, retracé par le compte administratif.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2017 sont les suivantes :

CM 29/03/2018

N° 2018/036

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2017

ACQUISITIONS FONCIERES

DATE DE L'ACTE	NOM DU VENDEUR	ADRESSE	REFEREN CES CADASTRALES	SUPERFICIE	NATURE DE L'IMMEUBLE	PRIX
17/01/2017 Acte adm	M. MARCEL Jacques	Grand Pont	BC 49 - 50	2 821 6 791	friche	14 500 €
15/03/2017 Acte adm	M. & Mme MALHMAN N Bruno	Le Rayol	AX 96	3 049 m ²	friche	7 000 €
29/03/2017 Acte adm	SIDECM	Les Pasquiers	AY 146 -147	46 m ² 54 689 m ²	pré	55 000 €
8/11/2017 Acte adm	BERGON Daniel GASTALDI Pierrette	Chemin de l'Hermitan et de Portonfus	AA 214	263	voie	1 ^e symbolique non recouvrable
9/11/2017 Acte adm	M. & Mme BOYER	Chemin du Carry	AV 189p	26	voie	1 ^e symbolique non recouvrable
4/12/2017	EPF PACA	2 place de la Liberté	AO 585	1 648	Bâtiment (ex EHPAD Peirin)	2 184 069.24

CM 29/03/2018

N° 2018/036

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2017

La parcelle de M. MARCEL est une rive servant de zone de rétention des crues, elle sera mise à la disposition de la Communauté de communes pour son entretien.

Le terrain de M. et Mme MALHMANN a été acquis pour éviter des installations illégales sur le lieu.

Le terrain acquis auprès du SIDECM est celui des Aubrettes, il s'agit d'une régularisation de l'utilisation de fait qu'en a la commune depuis de nombreuses années.

L'acquisition de la parcelle de Monsieur BERGON et Madame GASTALDI a été réalisée dans le but d'élargir la voie, chemin de Portonfus dans le cadre d'un permis d'aménager ; celle de Monsieur et Madame BOYER est une régularisation d'une emprise déjà réalisée chemin du Carry.

VENTE D'IMMEUBLES COMMUNAUX

Date de l'acte	Nom de l'Acquéreur	Références cadastrales	Situation	Superficie	Prix
19/12/2017 NOTAIRE FRIEDRICH LEVALLOIS PERRET	RSS 830 COGOLIN	AO 524 -585	Place de la Liberté Rue Bianqui	568 1 648	2 750 000 €
19/12/2017	STE COGOLIN PLAGE (groupe appartenant à COGEDIM)	BD 129	Les Marines de Cogolin Hippodrome	10 260 m ²	3 000 000 €

CM 29/03/2018

N° 2018/036

BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2017

DROITS REELS IMMOBILIERS :

(usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges)

- parcelles AR 143, 183, 185 & 196 : servitude au profit d'ENEDIS pour lotissement (REVEST) situé Impasse des Rouves (DCM 29/06/2017)

- parcelle BE 6 : servitude au profit d'ENEDIS pour renforcement d'alimentation des installations municipales (base de voile, parking ...) situées plage des Marines de Cogolin (DCM 26/10/2017)

- parcelle BD 108 : servitude au profit d'ENEDIS pour l'amélioration du réseau et travaux de renforcement d'alimentation du secteur « Foux-Marines – Hippodrome » (DCM 14/12/2017)

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2241-1,

Vu le bilan de l'année 2017 ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 21 POUR – 1 CONTRE** (Pascal CORDÉ) - **5 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ